

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 avril 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

### CE-2013-504\*

## ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ORGANISME GATINOSTERRES - ÉDITIONS 2013 ET 2014 DU MARCHÉ VIEUX-HULL

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Vieux-Hull a été mis sur pied en tant qu'événement structurant pour contribuer à la revitalisation du centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les différentes activités du Marché Vieux-Hull, qui sont tenues depuis 2003, ont encouragé les producteurs maraîchers et artisans à participer activement et de façon soutenue à la réussite de cet événement et, par conséquent, à la vitalité du centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme GatiNosTerres, promoteur du Marché Vieux-Hull, en propose une nouvelle édition devant se tenir tous les jeudis de mai à octobre;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'établir les modalités d'opération et de financement entre l'organisme GatiNosTerres et la Ville via un protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la Ville est d'établir un protocole pour une période de deux ans, soit pour 2013 et 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-1047 en date du 6 décembre 2011, autorisait une subvention annuelle de 25 000 \$ afin de couvrir une partie des dépenses d'opération;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote de fermeture permanente saisonnière de la rue Laval en 2012 s'est avéré positif et que sa réédition est en cours de planification pour 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture soutenue par le comité d'animation de la rue Laval facilite la tenue de l'activité du Marché Vieux-Hull;

**CONSIDÉRANT QU**'un protocole d'usage annuel doit être convenu avec la Ville pour répondre aux besoins opérationnels du Marché Vieux-Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration de la Division de la circulation, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du centre de services de Hull est nécessaire afin de réserver les espaces de stationnement requis pour la tenue du Marché Vieux-Hull :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

• d'autoriser l'organisme GatiNosTerres à tenir l'activité du Marché Vieux-Hull pour les éditions 2013 et 2014, pour une période débutant en mai et se terminant en octobre, selon les modalités établies au protocole d'entente ci-joint;

- d'autoriser la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police à réserver les places de stationnement requises pour la tenue de l'activité, comme demandé par l'organisme GatiNosTerres;
- d'autoriser le trésorier à verser à GatiNosTerres un montant de 25 000 \$ pour chacune des éditions 2013 et 2014 du Marché Vieux-Hull, sur présentation de pièces de compte à payer soumises par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'organisme GatiNosTerres.

La contribution en services offerte par la Ville dans le cadre de ce protocole d'entente est évaluée à 2 000\$ par année, pour un total de 4 000 \$.

La perte de revenus de stationnement liée à ce protocole d'entente est estimée à 9 000 \$ par année, pour un total de 18 000 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2014, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-505\*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AUX 1232, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST ET 140, BOULEVARD LIONEL-ÉMOND - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATRICE MARTIN ET PATSY BOUTHILLETTE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de permis de construction ont été faites pour les propriétés suivantes :

Propriétés/projet	Requérants
1232, boulevard Saint-René Ouest	Centre Inter-Section
140, boulevard Lionel-Émond	CPE La Jeune Ronde

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétés visées par les demandes de permis de construction sont assujetties à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

 d'accepter les ententes à intervenir entre la Ville de Gatineau et les requérants mentionnés ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements; • d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les ententes relatives à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-506

AUTORISER L'OCTROI D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE CONDUITES DE REJET DE L'EFFLUENT SUR DEUX PARTIES DU LOT 1 550 279 AU CADASTRE DU QUÉBEC EN FAVEUR DE MONSIEUR YVES DESJARDINS ET DE MADAME NICOLE CHEVALIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE BLANCHE - YVON BOUCHER

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 550 279 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu comme étant le boulevard Hurtubise;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Desjardins est propriétaire du lot 1 548 899 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, portant le numéro civique 1115, boulevard Hurtubise;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nicole Chevalier est propriétaire du lot 1 548 900 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, portant le numéro civique 1117, boulevard Hurtubise;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Desjardins et madame Nicole Chevalier ont comme projet de revitaliser leurs installations septiques indépendantes et de rediriger les eaux filtrées vers la rivière des Outaouais via deux conduites de type gravitaire dont les tracés optimaux, requis pour la servitude réelle et perpétuelle de conduites de rejet de l'effluent, traversent respectivement le lot 1 550 279 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, sur une superficie de 39,3 m² et de 42,1 m²;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recommande l'octroi d'une servitude réelle et perpétuelle de conduites de rejet de l'effluent sur deux parties du lot 1 550 279 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, en faveur de monsieur Yves Desjardins et madame Nicole Chevalier, d'une superficie totale de 81,4 m², comme montré sur le plan préparé le 8 juillet 2010 par monsieur Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, à la minute 2921 :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'une servitude réelle et perpétuelle de conduites de rejet de l'effluent sur deux parties du lot 1 550 279 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, en faveur de monsieur Yves Desjardins et de madame Nicole Chevalier, d'une superficie totale de 81,4 m², comme montré sur le plan préparé le 8 juillet 2010 par monsieur Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, à la minute 2921;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

### CE-2013-507

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION - LOT 3 937 311 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE LÉPINE - 9250-2202 QUÉBEC INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

**CONSIDÉRANT QUE** 9250-2202 Québec inc. est propriétaire du lot 3 937 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situé à l'intersection des avenues de Buckingham et Lépine;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement numéro 346-2006 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter, entre autres, les travaux de construction d'une piste cyclable sur l'avenue Lépine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement autorise également la Ville à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet, la Ville de Gatineau doit acquérir le lot 3 937 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 246,1 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux discussions avec le propriétaire, il fut déterminé qu'une entente de gré à gré est peu probable et que, pour ces raisons, des procédures visant l'expropriation du lot 3 937 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, devront être entreprises :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### **QUE** ce comité :

- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau à procéder à la publication de l'avis d'expropriation afin d'acquérir le lot 3 937 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 246,1 m², nécessaire à la réalisation des travaux de construction d'une piste cyclable sur l'avenue Lépine, le tout conformément au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, à la minute numéro 4793 et autorise les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;
- autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 13 437,20 \$, plus les taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le règlement d'emprunt numéro 346-2006, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors cour à intervenir, jusqu'à la publication de l'avis de transfert des droits de propriété à la Ville, dans le but d'acquérir le lot 3 937 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 246,1 m², permettant ainsi à la Ville de prendre possession de l'immeuble.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013-25634	21 110,80 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine
04-13493	959,80\$	<ul> <li>Acquisition de terrains</li> <li>TPS à recevoir - Ristourne</li> </ul>

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30346-012	21 110,80 \$	0,00\$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Honoraires professionnels
06-30346-013	0,00 \$	21 110,80 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

#### CE-2013-508\*

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-900 - ACQUISITION PAR EXPROPRIATION - PARTIE DES LOTS 2 957 744 ET 2 959 522 (FUTUR LOT 5 039 341) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 9196-3835 QUÉBEC INC. - PISTE CYCLABLE AVENUE LÉPINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

**CONSIDÉRANT QUE** 9196-3835 Québec inc. est propriétaire des lots 2 957 744 et 2 959 522 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situés près de l'intersection des avenues de Buckingham et Lépine, lesquels feront l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le futur lot 5 039 341, d'une superficie de 103,7 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement numéro 346-2006 qui autorisait la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter, entre autres, les travaux de construction d'une piste cyclable sur l'avenue Lépine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement autorise également la Ville à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet effet, le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-661 en date du 22 juin 2010, autorisait, entre autres, l'expropriation d'une servitude sur une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 pour les fins de construction de la piste cyclable sur l'avenue Lépine;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des discussions avec les services municipaux concernés, il fut déterminé que l'acquisition s'avère la meilleure option pour la Ville de Gatineau, plutôt qu'une simple servitude;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit abroger la résolution numéro CM-2010-661 en date du 22 juin 2010 afin de procéder à l'acquisition d'une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 (futur lot 5 039 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 103,7 m², plutôt que la servitude originalement prévue;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux discussions avec le propriétaire, il fut déterminé qu'une entente de gré à gré est peu probable et que pour ces raisons, des procédures visant l'expropriation d'une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 (futur lot 5 039 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, devront être entreprises :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-900 en date du 9 juin 2010 et recommande au conseil :

- d'abroger sa résolution numéro CM-2010-661 en date du 22 juin 2010 ;
- de mandater les Services juridiques de la Ville de Gatineau à procéder à la publication de l'avis d'expropriation afin d'acquérir une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 (futur lot 5 039 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 103,7 m², nécessaire à la réalisation des travaux de construction d'une piste cyclable sur l'avenue Lépine, le tout conformément au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteurgéomètre, aux minutes numéros 4330 et 4668, et autoriser les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 5 444,60 \$, plus les taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le règlement d'emprunt numéro 346-2006, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers à poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors cour à intervenir, jusqu'à la publication de l'avis de transfert des droits de propriété à la Ville, dans le but d'acquérir une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 (futur lot 5 039 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 103,7 m², permettant ainsi à la Ville de prendre possession de l'immeuble.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013	8 553,86 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	388,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30346-012	8 553,86 \$	0,00\$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Honoraires professionnels
06-30346-013	0,00\$	8 553,86 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-509\*

### RENOUVELLEMENT DU BAIL - LOCATION DE TERRAINS PAR AYDELU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu d'un bail en date du 10 mars 2009, la Ville de Gatineau loue des terrains totalisant 23 490,30 m² de Aydelu inc. qui sont situés à Gatineau, à l'arrière de l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, de chaque côté de la rue Court;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail est échu depuis le 31 décembre 2012 et comprenait une option de renouvellement de 5 ans en faveur du locataire, soit jusqu'au 31 décembre 2017, aux mêmes prix et conditions que ceux du bail d'origine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau veut exercer son option de renouvellement du bail pour une nouvelle période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017, aux prix et conditions ci-dessous;

**CONSIDÉRANT QUE** ce renouvellement aidera Aydelu inc. à faire face à ses obligations financières et à l'augmentation de ses coûts d'exploitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommande de renouveller le bail pour une nouvelle période de 5 ans :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil de conclure et de signer le renouvellement d'un bail avec Aydelu inc. pour la location des terrains situés dans la ville de Gatineau, à l'arrière de l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, aux conditions suivantes :

- Le renouvellement du bail est pour une nouvelle période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017, à un loyer net annuel de 20 000 \$, plus les taxes applicables, aux mêmes termes et conditions que ceux du bail d'origine;
- En plus du loyer net, la Ville assume et paie elle-même les coûts opérationnels variables d'éclairage et d'entretien des terrains loués au montant annuel estimé de 25 000 \$, plus les taxes applicables. La Ville assume aussi les frais de publication du bail au montant de 200 \$ plus les taxes applicables;

• Les terrains loués ont une superficie totale de 23 490,30 m², et sont connus et désignés comme les lots numéros 2 885 748, 2 885 747, 2 885 746, 2 886 552, 2 886 553 et 2 886 582 au Cadastre du Québec et continuent de servir comme terrain sportif et stationnements.

Les fonds requis, au paiement du loyer et des frais de publication prévus au présent renouvellement de bail, seront pris à même le poste budgétaire 71040-511-Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces. Les frais opérationnels d'environ 25 000 \$ seront assumés par le Service des travaux publics.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014, 2015, 2016 et 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier, sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-510

SOUMISSION 2013 SP 023 - SERVICE D'ÉLECTRICIEN POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENRIRONNEMENT

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les Services des travaux publics, des infrastructures et de l'environnement à retenir les services de firmes offrant des services d'électricien lorsque nécessaires pour l'exécution des divers travaux d'entretien et de réparation intérieurs et extérieurs, selon la première éventualité rencontrée, soit un montant total de 2 429 640,35 \$, incluant les taxes, ou une période de 5 ans, le tout en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité des firmes, conformément aux soumissions reçues et conformes et selon le tableau annexé faisant partie intégrante de la présente résolution.

Un contrat débutera à la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris aux budgets d'opération des Services des travaux publics, des infrastructures et de l'environnement, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, et ce, pour les années 2013 à 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-511

### RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-10 - 528 738,03 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 MARS 2013

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 au montant de 528 738,03 \$ pour la période du 3 au 9 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

### CE-2013-512\* ENTENTE DE PRÊT À USAGE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB DE WATER-POLO GATINEAU POUR L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau consent à prêter temporairement au Club de water-polo Gatineau des locaux au centre sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est le propriétaire de l'immeuble et qu'il a le pouvoir de le prêter;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de water-polo Gatineau a manifesté l'intérêt d'emprunter une partie de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt à usage est un contrat à titre gratuit par lequel la Ville de Gatineau remet un bien à un tiers et que ce dernier a la charge de le rendre après un certain temps;

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu de ce contrat, le Club de water-polo Gatineau supporte seul les dépenses d'utilisation des lieux, comme spécifié à l'entente de prêt à usage;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de water-polo Gatineau est un organisme Grand partenaire reconnu sous le cadre de soutien :

### IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature d'une entente de prêt à usage entre la Ville de Gatineau et le Club de water-polo Gatineau selon les conditions de l'entente de prêt à usage annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette entente couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, article 7.1.3, qui précise que les aliénations d'immeubles à des organismes sont dispensées de publication et sont soumis au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique quant à l'aliénation et ses conditions.

La contribution en services représente, pour la Ville de Gatineau, une perte de revenus de 6 800 \$ par année. De plus, la Ville assumera, à même ses budgets d'opérations les frais énergétiques qui sont à déterminer ainsi que les frais de conciergerie qui sont évalués à 1 388 \$ annuellement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-513\* ENTENTE DE PRÊT À USAGE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET GATINEAU SYNCHRO POUR L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau consent à prêter temporairement à Gatineau Synchro des locaux au centre sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est le propriétaire de l'immeuble et qu'il a le pouvoir de le prêter;

**CONSIDÉRANT QUE** Gatineau Synchro a manifesté l'intérêt d'emprunter une partie de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt à usage est un contrat à titre gratuit par lequel la Ville de Gatineau remet un bien à un tiers et que ce dernier a la charge de le rendre après un certain temps;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce contrat, Gatineau Synchro supporte seul les dépenses d'utilisation des lieux, comme spécifié à l'entente de prêt à usage;

**CONSIDÉRANT QUE** Gatineau Synchro est un organisme Grand partenaire reconnu sous le cadre de soutien :

### IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature d'une entente de prêt à usage entre la Ville de Gatineau et Gatineau Synchro selon les conditions de l'entente de prêt à usage annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette entente couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, article 7.1.3, qui précise que les aliénations d'immeubles à des organismes sont dispensées de publication et sont soumis au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique quant à l'aliénation et ses conditions.

La contribution en services représente, pour la Ville de Gatineau, une perte de revenus de 3 752 \$ par année. De plus, la Ville assumera à même ses budgets d'opérations les frais énergétiques qui sont à déterminer ainsi que les frais de conciergerie qui sont évalués à 766 \$ annuellement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-514\* ENTENTE DE PRÊT À USAGE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB DE NATATION DE GATINEAU POUR L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau consent à prêter temporairement au Club de natation de Gatineau des locaux au centre sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est le propriétaire de l'immeuble et qu'il a le pouvoir de le prêter;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de natation de Gatineau a manifesté l'intérêt d'emprunter une partie de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt à usage est un contrat à titre gratuit par lequel la Ville de Gatineau remet un bien à un tiers et que ce dernier a la charge de le rendre après un certain temps;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce contrat, le Club de natation de Gatineau supporte seul les dépenses d'utilisation des lieux, comme spécifié à l'entente de prêt à usage;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de natation de Gatineau est un organisme Grand partenaire reconnu sous le cadre de soutien :

### IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature d'une entente de prêt à usage entre la Ville de Gatineau et le Club de natation de Gatineau selon les conditions de l'entente de prêt à usage annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette entente couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, article 7.1.3, qui précise que les aliénations d'immeubles à des organismes sont dispensées de publication et sont soumis au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique quant à l'aliénation et ses conditions.

La contribution en services représente, pour la Ville de Gatineau, une perte de revenus de 8 605 \$ par année. La Ville assumera à même ses budgets d'opérations les frais énergétiques qui sont à déterminer ainsi que les frais de conciergerie qui sont évalués à 1 756 \$ annuellement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-515

## RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS À UNE BASE DE DONNÉES DE JOURNAUX ÉLECTRONIQUES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - CEDROM-SNI - 106 676,75 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder au renouvellement de l'abonnement de la base de données (ressource en ligne) de journaux Eureka.cc pour un montant annuel de 34 857,13 \$ en 2013, de 35 554,27 \$ en 2014 et de 36 265,35 \$ en 2015, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une entente entre le fournisseur Cedrom-SNI et le Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec, dont fait partie la bibliothèque municipale de Gatineau, des contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (4<sup>e</sup>) de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder au renouvellement de l'abonnement à la base de données de journaux Eureka.cc auprès du fournisseur Cedrom-SNI au montant de 106 676,75 \$, incluant les taxes, pour trois ans soit du 22 mars 2013 au 21 mars 2016. Cette dépense sera payée en trois versements annuels de 34 857,13 \$ en 2013, 35 554,27 \$ en 2014 et de 36 265,35 \$ en 2015.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer un contrat à intervenir entre Cedrom-SNI et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget des années 2014 et 2015 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-675-25636	33 341,27 \$	Gestion des collections - Périodiques
04-13493	1 515,86 \$	québécois TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2013.

### CE-2013-516 <u>SOUMISSION 2013 SI 063 - TRANSPORT ET INSTALLATION D'ÉLECTRO-RADARS - SERVICE DE POLICE</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis 6493904 Canada inc., 27, rue Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour le transport et l'installation d'électro-radars, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 85 541,44 \$, incluant les taxes, pour deux ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera au plus tard le 30 novembre 2014. Le montant total du contrat pour les deux années ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les prix soumis seront fixes et fermes pour toute la durée du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21420-499-25635	40 910,72 \$	Contrôle des limites de vitesse - Autres
04-13493	1 860,00 \$	services techniques TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-517\*

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien arrive à échéance au mois de mars 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à renouveler et à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

## ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 295 768,39 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 - 10 079,10 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12 - 188 924,73 \$

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches numéro 12 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	295 768,39 \$	25 au 29 mars 2013
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	10 079,10 \$	25 au 29 mars 2013
Liste des embauches numéro 12	Embauches de personnel temporaire	188 924,73 \$	18 au 22 mars 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-519

### ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 AU MONTANT TOTAL DE 466 275,88 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 MARS 2013

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 466 275,88 \$ pour la période du 21 au 27 mars 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-520

### SOUMISSION 2013 SI 058 - ACHAT DE PILES - SERVICE DES FINANCES

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Nedco Division Rexel Canada inc., 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour l'achat de piles, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur une période de trois ans, de 33 785,40 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat d'une durée de trois ans débutera à compter du 4 juin 2013. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
04-15100-000	Actif - Magasin d'Aylmer
04-15110-000	Actif - Magasin de Hull
04-15120-000	Actif - Magasin de Gatineau
04-15130-000	Actif - Magasin de Buckingham
04-15150-000	Actif - Magasin principal - Traitement des eaux usées

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD DE LA CARRIÈRE- LOT 1 086 210 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le boulevard de la Carrière a été construit il y a plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de cette rue n'a pas été effectué et que celle-ci est toujours au nom d'un particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- la municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral du présent article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique d'une partie du boulevard de la Carrière à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette rue :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 1 086 201 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 14 mars 2013, à la minute 4823 et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

### CE-2013-522

### PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT LE RELAIS POUR LA VIE -PARC MACLAREN - 14 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM -MAXIME PEDNEAUD-JOBIN - 150 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement de sensibilisation au cancer Le relais pour la vie aura lieu le 14 juin 2013 dans plusieurs endroits au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement de l'événement Le relais pour la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau.

### IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### **QUE** ce comité :

- autorise la tenue de l'événement Le relais pour la vie qui se déroulera au parc Maclaren le 14 juin 2013, entre 12 h 00 et 7 h 00 le 15 juin 2013, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003;
- autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 150 \$ qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, et fournir, avant la tenue de l'événement, au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	150 \$	Transport d'équipements et
		ameublement - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-523 <u>SUBVENTION DE 200 \$ - ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS - 4 ET 5 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Classique de golf René-Brazeau, IGA Extra, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972 02-79947-972	100 \$ 100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions Luc Montreuil - De Masson-Angers
	v	- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

## CE-2013-524 <u>SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE SAINT-MICHEL - PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école Saint-Michel, à l'attention de madame Isabelle Chaput, du comité de parents bénévoles-OPP (Organisation de Participation des Parents), 146, rue Maclaren Est, local B, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour la planification des activités de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	300 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-525

## SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM - 16° ÉDITION DU TOURNOI COMMUNAUTAIRE - 18 AU 21 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de curling de Buckingham, 626, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2H2, à titre de subvention pour la 16<sup>e</sup> édition du Tournoi communautaire qui aura lieu du 18 au 21 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue
		- Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp
		- Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-526

## SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE - REMISE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES - 27 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à l'attention de monsieur Michel Gobeil, 584, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour la soirée annuelle de la remise des diplômes d'études professionnelles qui aura lieu le 27 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-527

## SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - PROJET D'ÉLABORATION D'UN BOTTIN DE SERVICES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'École primaire aux Quatre-Vents, à l'attention de monsieur Alain Faubert, responsable du projet, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention pour l'élaboration d'un bottin de services communautaires et commerciaux du Bassin-de-la-Lièvre par les élèves de la 6<sup>e</sup> année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

3.503.100.4.3.100

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-528

## <u>SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - BOURSES D'EXCELLENCE - MÉRITE ÉTUDIANT POUR LES FINISSANTS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de madame Anick Figueredo, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour les bourses d'excellence - Mérite étudiant pour les finissants 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers
		<ul> <li>Aménagement - Subventions</li> </ul>
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin
		- De Buckingham - Aménagement
		- Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

### CE-2013-529 <u>SUBVENTION DE 1 000 \$ - BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE DU VALLON - JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école du Vallon, 88, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 2M4, à titre de subvention pour le bal de finissants qui aura lieu en juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-530

## SUBVENTION DE 1 000 \$ - REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA BASSE-LIÈVRE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2013-2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, à l'attention de madame Karine Lauzon, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour la réalisation de la planification stratégique 2013-2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-531

### SUBVENTION DE 1 000 \$ - L'AUTRE CHEZ-SOI - LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de L'Autre chez-soi, 16, rue Pine, Gatineau, Québec, J9H 3Y6, à titre de subvention dans le cadre de la levée de fonds organisée par le Circle of Friends, au profit de L'Autre chez-soi pour 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer
0. 500.00 050	<b>7</b> 00 A	- Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

SUBVENTION DE 1 550 \$ - FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, LE GRENIER DU PETIT SPORTIF ET LE CENTRE D'INTERVENTION EN ABUS SEXUELS POUR LA FAMILLE - 10 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 550 \$ à l'ordre de la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau, C.P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour une activité bénéfice au profit de l'Avenue des jeunes, le Grenier du petit sportif et le Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille le 10 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-533

PARTICIPATION ET SUBVENTION - ACTIVITÉ BÉNÉFICE ORGANISÉE PAR LE CLUB KIWANIS DE HULL AU PROFIT DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU ET LA FONDATION LES CENTRES JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS - 27 AVRIL 2013 - 1 700 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers et Stéphane Lauzon à assister à une activité bénéfice organisée par le Club Kiwanis de Hull au profit du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau et la Fondation Les Centres jeunesse de l'Outaouais qui se tiendra le 27 avril 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 660 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre du Club Kiwanis de Hull, C.P. 1298, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne
		- Aménagement - Subventions

02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant
02-79944-972	100 \$	<ul> <li>- Aménagement - Subventions</li> <li>Sylvie Goneau - De Bellevue</li> </ul>
02-79945-972	300 \$	<ul> <li>- Aménagement - Subventions</li> <li>Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp</li> </ul>
02 17743 712	300 ψ	- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-534

SOUMISSION 2013 SP 033 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SERVICES MUNICIPAUX - BOULEVARD GRÉBER ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 964 ET 1175 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### QUE ce comité:

- adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet Réfection des services municipaux Boulevard Gréber entre les numéros civiques 964 et 1175, pour un montant total approximatif de 109 226,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 février 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 21 juin 2012.
- autorise la firme CIMA+ s.e.n.c. à présenter tous les documents se rapportant à ces travaux, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme CIMA+ s.e.n.c. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-999-25637	59 511,79 \$	Division des réseaux et aménagement urbain- Autres
06-30730-022-25638	44 964,46 \$	Divers - Travaux de réfection - Aménagement du réseau routier à Gatineau - Gréber (ancien chemin Scullion)
04-13493	4 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2013.

## <u>SOUMISSION 2013 SP 035 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - AQUEDUC, FEUX DE CIRCULATION ET CHAUSSÉE - CHEMIN DE LA SAVANE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de reconstruction d'une conduite d'eau potable, la construction d'un nouveau feu de circulation et la réfection de la chaussée du chemin de la Savane, entre les rues Saint-Antoine et Robinson, pour un montant approximatif de 189 708,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mars 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 21 juin 2012.

**QUE** ce comité autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant à ces travaux et à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13021-007-25639	181 458,75 \$	Taxe dédiée aux infrastructures 2013 - Réfections - Aqueduc - Chemin de la Savane
04-13493	8 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-536

# SOUMISSION 2013 SI 092 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MODERNISATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLES ET DE TÉLÉMÉTRIE À LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSONANGERS ET SES POSTES DE POMPAGE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme BPR-Triax inc., 4650, boulevard des Laurentides, bureau 300, Laval, Québec, H7K 2J4, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la modernisation des systèmes de contrôles et de télémétrie à la station d'épuration du secteur de Masson-Angers et ses postes de pompage pour un montant de 93 704,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mars 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 21 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30678-003-25640	89 629,63 \$	Modernisation d'usine d'épuration à
		Masson-Angers - Achat et mise en place du système SCADA
04-13493	4 075,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2013.

#### CE-2013-537\*

RÈGLEMENT MODIFICATION AU **D'EMPRUNT NUMÉRO** 732-2013 <u>AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR</u> EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES PONTS ET OUVRAGES D'ARTS, LES SENTIERS QUE LA <u>RÉCRÉATIFS</u> AINSI REMISE  $\mathbf{E}\mathbf{N}$ ÉTAT DE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES

**CONSIDÉRANT QU**'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution, lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 732-2013 comme suit :

a) Par le remplacement du premier considérant par le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** ce conseil informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi des cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense; »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2013-538

## PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CENTRE ALIMENTAIRE D'AYLMER - 18 AVRIL 2013 - 35 \$

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer à l'activité organisée par le Centre alimentaire d'Aylmer qui aura lieu le 18 avril 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre du Centre alimentaire d'Aylmer, 70, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	35 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-539

SOUMISSION 2012 SP 342 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DU VERSANT ET DE MASSON-ANGERS - STEFAN PSENAK, JOSEPH DE SYLVA ET LUC MONTREUIL

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs Aydelu, Jeannine-Grégoire-Ross et du Ravin-Boisé, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 31 janvier 2013, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme, à savoir :

### Parc Aydelu:

Techsport inc., 4994 route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 51 300,01 \$, incluant les taxes;

### Parc Jeannine-Grégoire-Ross:

Les Industries Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 68 461,86 \$, incluant les taxes.

#### Parc du Ravin-Boisé:

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 18 499,87 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19130-521-82916	49 069,09 \$	Dépenses - Frais non remboursables par assurances
06-30701-006-25417	17 695,35 \$	Fonds des règlements d'emprunt - Travaux d'aménagement de parcs - Parc du Ravin-Boisé
Futur FDI	65 484,61 \$	Aménagement du parc Jeannine- Grégoire-Ross
04-13493	6 012,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-79110	15 000,00 \$	0,00\$	Autres revenus - Entretien et réparation d'infrastructures
02-19130-521	0,00 \$	15 000,00 \$	Frais non remboursables par assurances - Entretien et réparation d'infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-540

SOUMISSION 2013 SP 036 - RÉFECTION DE DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE, SAINT-RAYMOND-VANIER, HULL-VAL-TÉTREAU ET DU VERSANT - PATRICE MARTIN, PIERRE PHILION, DENISE LAFERRIÈRE ET JOSEPH DE SYLVA

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert et Fils 6535755 Canada inc., 146, chemin du 6<sup>e</sup> Rang, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour la réfection des parcs Larocque, Daniel-Johnson, Laurent-Groulx, des Jonquilles et des Vignobles, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 115 495,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mars 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-008-25641	1 512,16 \$	Plan quadrillé - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Larocque - Structures de jeux

18-13007-009-25642	37 840,86 \$	Plan quadrillé - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Daniel-Johnson - Structures de jeux
18-13007-010-25643	5 069,85 \$	Plan quadrillé - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Laurent-Groulx - Structures de jeux
18-13007-011-25644	8 877,18 \$	Plan quadrillé - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc des Jonquilles - Structures de jeux
18-12036-009-25645	57 172,92 \$	Fonds de développement des communautés de Gatineau - Parcs Nobert et des Vignobles
04-13493	5 022,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-541

SOUMISSION 2012 SP 283 - OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX - ÉDIFICE EUGÈNE-BEAUDOIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S. Construction inc., 10, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R1, pour les travaux d'optimisation énergétique des ateliers municipaux, édifice Eugène-Beaudoin, pour un montant total de 459 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mars 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11047-001-25646	439 039,14 \$	Efficacité énergétique - Ateliers du secteur de Gatineau
04-13493	19 960,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-542

## <u>SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE TENNIS OUTAOUAIS - 16, 17 ET 26 AVRIL 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'Association régionale de tennis de l'Outaouais, 22, rue Onésime, Gatineau, Québec, J8T 2H6, à titre de subvention pour le Festival mini-tennis les 16, 17 et 26 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

## CE-2013-543 <u>SUBVENTION DE 850 \$ - CENTRE D'ACTIVITÉS PRÉSCOLAIRES ET FAMILIALES - FOIRE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - 13 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre du Centre d'activités préscolaires et familiales, à l'attention de madame Karine Veilleux, 122, rue Berri, Gatineau, Québec, J8Y 4H8, à titre de subvention pour l'organisation de la Foire familiale de l'Outaouais qui se tiendra le 13 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin
		<ul><li>De Buckingham - Aménagement</li><li>Subventions</li></ul>
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant
		- Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-
		l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine
		- Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour
		- Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-
		Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc
		- Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-
		Montagne - Aménagement
		- Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

Adoptée

## CE-2013-544 <u>SUBVENTION DE 50 000 \$ - VISION CENTRE-VILLE - ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte de verser à Vision centre-ville une subvention de 50 000 \$ pour l'acquisition de mobiliers urbains qui seront installés dans le périmètre des rues Laval, Kent et Aubry, et ce, aux conditions suivantes :

- Vision centre-ville ne peut se départir de ce mobilier urbain sans une autorisation écrite de la Ville de Gatineau;
- Vision centre-ville doit soumettre toutes les pièces justificatives nécessaires pour obtenir le versement de cette subvention.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 000 \$ à l'ordre de Vision centre-ville, à l'attention de monsieur Kheir Djaghri, 4, rue Taschereau, appartement 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour l'acquisition de mobiliers urbains sur présentation de pièces de compte à payer soumises par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13019-003-25647	50 000 \$	District électoral de Hull–Val-Tétreau - Mobiliers urbains - Rue Laval

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-545 CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ NUMÉRO 105141

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105141 est absent de façon continue depuis le 12 juillet 2010, qu'il présente un taux d'absentéisme de plus de 50 % depuis 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé numéro 105141 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie et qu'il ne sera plus en mesure de fournir une prestation de travail constante et régulière :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employé numéro 105141.

Adoptée

### CE-2013-546\*

## MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SECTION DES OPÉRATIONS - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins du Service des finances concernant l'encadrement nécessaire au niveau des commis aux finances de la Section des opérations :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des finances de la façon suivante :

- Abolir le poste d'agent aux opérations financières (poste numéro FIN-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Opérations;
- Créer le poste col blanc de chef d'équipe, Opérations financières (poste numéro FIN-BLC-085 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Opérations.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 - Finances - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR SOFIÈNE AYADI À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET AUX PERMIS D'AFFAIRES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sofiène Ayadi fût engagé en surcroît de travail à titre d'inspecteur en bâtiment et aux permis d'affaires du 31 octobre 2012 au 3 avril 2013,

**CONSIDÉRANT QU**'il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Sofiène Ayadi pour un terme ne pouvant dépasser le 30 octobre 2013 :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Sofiène Ayadi à titre d'inspecteur en bâtiment et aux permis d'affaires pour un terme à être déterminé par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 30 octobre 2013.

Le salaire de monsieur Sofiène Ayadi sera celui de la classe 9, échelon 2 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-61240-132 - Service de l'urbanisme et du développement durable - Temporaires - Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2013.

Adoptée

### CE-2013-548

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME D'INGÉNIEURS PAGEAU MOREL ET ASSOCIÉS INC. POUR UN RAPPORT D'EXPERTISE SUR L'ÉVALUATION DES DÉFICIENCES ET DES CRÉDITS ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DU DOSSIER DU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

**CONSIDÉRANT** les demandes de changement soumises par Decarel inc. dans le cadre de l'exécution du contrat, lesquelles sont contestées par la Ville de Gatineau, ainsi que les retards engendrés dans ce projet;

CONSIDÉRANT la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU**'il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels de la firme d'ingénieurs Pageau Morel et associés inc. et, par conséquent, qu'il y a lieu de confirmer le mandat accordé, à titre de témoin expert en électricité;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme d'ingénieurs Pageau Morel et associés inc. pour services professionnels à titre d'expert en électricité dans le cadre du dossier du centre sportif.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-411 - Affaires juridiques - Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME D'ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE & ASSOCIÉS POUR UN RAPPORT D'EXPERT SUR LES COÛTS ESTIMÉS POUR L'ÉVALUATION DES DÉFICIENCES ET DES CRÉDITS EN ARCHITECTURE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

**CONSIDÉRANT** les demandes de changement soumises par Decarel inc. dans le cadre de l'exécution du contrat, lesquelles sont contestées par la Ville de Gatineau, ainsi que les retards engendrés dans ce projet;

CONSIDÉRANT la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels de la firme d'architectes Carrier Savard Labelle & associés et, par conséquent, qu'il y a lieu de confirmer le mandat accordé, à titre de témoin expert en architecture, pour l'évaluation des déficiences relevées en architecture et des crédits relativement à la construction du centre sportif;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme d'architectes Carrier Savard Labelle & associés pour services professionnels à titre de témoin expert en architecture pour l'évaluation des déficiences et des crédits en architecture relativement à la construction du centre sportif.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-411 - Affaires juridiques - Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2013.

Adoptée

MARC BUREAU Maire et président Comité exécutif M° SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif